

choses doit disparaître. La Commission Carrothers recommande l'établissement d'un conseil exécutif muni de certains pouvoirs. D'après la Commission, les membres du conseil exécutif n'auraient pas forcément à être membres élus de l'Assemblée législative pour être nommés. Le commissaire présiderait le conseil exécutif. Chaque membre serait normalement chargé de l'administration d'un ou deux départements du gouvernement territorial. Le conseil exécutif pourrait coordonner les finances, préparer le budget, en principe préparer les mesures législatives et, d'une façon générale, donner des conseils au commissaire lorsqu'il le consulte sur des questions territoriales.

Je prierais le ministre d'examiner à nouveau la question de l'institution d'un conseil exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest. Sans enfreindre les principes chers au ministre, nous pourrions, je pense, en venir à un arrangement de nature à assurer cette importante participation au gouvernement de la part des membres du Conseil. Si le ministre ne tient pas à ce que les membres du Conseil jouent un rôle actuellement dans les ministères existants, le Conseil exécutif pourrait se composer de représentants élus, du commissaire, du commissaire adjoint et du fonctionnaire supérieur des finances, qui pourraient assurer en principe la coordination des finances, du budget et de mesures législatives et exposer leur point de vue sur toute question d'ordre territorial.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député. Qui, à son avis, devrait détenir la majorité à un tel conseil? Les membres élus ou les fonctionnaires?

M. Orange: Pour moi les membres du Conseil, dont le commissaire adjoint, devraient détenir la majorité.

Le gouvernement a fait beaucoup dans le Nord canadien pour assurer un gouvernement convenable à ses habitants. Voyons un peu. Le député du Yukon (M. Nielsen) a esquissé le progrès dans le Territoire du Yukon. Permettez-moi de parler des Territoires du Nord-Ouest. Jusqu'en 1959, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest consistait de cinq fonctionnaires, nommés par Ottawa, et de quatre représentants élus du Nord. En 1959, exception faite du commissaire adjoint, qui fait partie du Conseil, les quatre membres désignés du Conseil venaient d'en dehors de la fonction publique. C'était déjà un pas en avant, un bien mince progrès, mais une étape importante.

En 1962, l'ancien gouvernement présenta une proposition en vue de subdiviser les Ter-

[M. Orange.]

ritoires du Nord-Ouest. En 1963, l'idée en fut léguée au nouveau gouvernement, mais par suite des audiences de comités, où les habitants du Nord ont présenté force objections, l'idée de subdiviser les Territoires fut abandonnée. En 1965, l'ancien ministre, aujourd'hui responsable des Travaux publics (M. Laing), a proposé qu'on demande aux habitants du Nord d'exprimer leurs idées et leurs opinions sur la forme que devrait prendre leur gouvernement. La Commission, appelée la Commission Carrothers, a présenté un rapport au ministre en 1966. Cependant, avant sa réception, le gouvernement actuel a étendu, dans les Territoires du Nord-Ouest, le droit de suffrage territorial à l'est et au centre de l'Arctique en ajoutant trois circonscriptions, ce qui portait à sept le total des membres élus. C'est ainsi qu'ils ont obtenu la majorité pour la première fois.

En 1967, l'application des recommandations de la Commission Carrothers était en cours. D'abord, on a fait de Yellowknife la capitale. On a décidé de rapprocher au plus vite le gouvernement des habitants du Nord. En septembre 1967, le commissaire est arrivé à Yellowknife avec son personnel afin d'y travailler et de s'installer en permanence dans les Territoires.

Examinons d'autres aspects du rapport de la Commission Carrothers qui concernent notre présence dans le Nord. La première recommandation importante préconisait la non-division. Le ministre a approuvé cette position, et il est allé plus loin. Il a rappelé aux premiers ministres provinciaux avides de terres qu'ils ne devaient pas lorgner le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. On a fait de Yellowknife la capitale des Territoires. La Commission Carrothers—avec l'approbation de la majorité de la Chambre et des habitants du Nord—ne recommande pas l'octroi du statut provincial pour le moment. Je conteste l'expression: «Dans un avenir prévisible» employée par le ministre lorsqu'il réaffirme le principe dans cette déclaration. Il est, en effet, impossible de prédire l'avenir. A notre avis, la fièvre d'expansion économique dans le Nord pourrait modifier la situation si rapidement qu'aucun gouvernement ne pourrait affirmer sans réserve l'impossibilité de former un gouvernement provincial ou des gouvernements provinciaux dans le Nord du Canada. J'espère que tous les Canadiens tiennent à voir un jour de nouvelles provinces dans le Nord du Canada.